

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par l'entreprise **SATELEC** sis **59 Chaussée Marcellin Berthelot 59200 TOURCOING** pour des travaux dans le cadre de la reconstruction de l'éclairage public, dans diverses rues de la commune ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, Circulation
n° 8.3.312/2024

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 16 septembre 2024 et pour une durée d'un mois, le stationnement de tout véhicule sera interdit (et sera considéré comme gênant) au droit du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans les rues suivantes :

- Rue de Berlin, rue de Bruxelles, rue de Budapest, rue de la Tannerie, allée de la Cingle Jolée, rue de la Haye, rue d'Helsinki, rue de Stockholm, rue de Lisbonne, rue du Luxembourg, rue de Madrid, rue de Varsovie, rue de Vienne, rue de Rome, allée de la Paix, rue de Prague et rue de Paris.

Le circulation de tout véhicule sera limitée à 30km/h au droit des travaux.

Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits (et seront considérés comme gênants) au droit du chantier dans les rues suivantes :

- rue du Nouveau Monde, rue de Moscou et rue d'Oslo

Une déviation sera mise en place par l'entreprise SATELEC

ARTICLE 2 :

L'entreprise SATELEC effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 19 août 2024

Le Maire



Pierre BEHARELLE

REV